

Votre régime Flex Équipe TELUS en un coup d'œil

Votre régime d'avantages sociaux Flex Équipe TELUS a été conçu pour vous fournir une protection de base tout en vous offrant des choix et de la souplesse.

Régimes de base - TELUS Agriculture offre une protection de base pour les avantages suivants : psychologie/orthophonie, assurance accidents, assurance accidents en voyage d'affaires, invalidité de courte durée, invalidité de longue durée et un Compte Mieux-être de 500 \$ (250 \$ si vous travaillez moins de 50 % du temps).

Dollars santé - TELUS vous verse chaque année un certain montant de dollars santé, selon le nombre de personnes à charge sous votre couverture. Vous pouvez les utiliser pour les soins médicaux complémentaires et les soins dentaires, les verser à votre compte Soins de santé ou les ajouter à votre salaire sous forme de revenu imposable.

Crédits – TELUS Agriculture vous offre des crédits annuels. Dans l'année de votre embauche, ces crédits sont utilisés pour acheter des journées de congé additionnelles. Dans les années subséquentes, vous pouvez les utiliser pour acheter jusqu'à trois journées de congé additionnelles, ou les déposer dans votre compte Soins de santé.

		Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances			
		Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Fournitures et appareils médicaux et Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) de base	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – régime complémentaire – payée par le membre de l'équipe
Plus de protection	Option 1	Renonciation (avec preuve d'une autre protection)	, ,	 Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/ du pays seulement : 100 % (max. viager 5 millions \$) 	Non disponibles	Non disponibles	• 1 x salaire de base annuel	Non disponible	30 % du salaire, non indexé Avantage imposable	 30 % du salaire, non indexé Avantage non imposable
Plus de	Option 2	 Franchise: 1 000 \$ Niveau 1: 90 % Niveau 2: 80 % 	 Soins de la vue : examens de la vue seulement, aux 2 ans Services paramédicaux : 300 \$ combiné 	 Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 70 % 	100 %Rappel : 12 moisMax. 500 \$	 Majeurs: 50 % (max.: 2 000 \$)*** Ortho: 50 % (max: 2 500 \$)** 		1 x salaire de base annuel		30 % du salaire, indexé Avantage non imposable
ins de protection	Option 3	 Aucune franchise Niveau 1 : 90 % Niveau 2 : 80 % 	 Soins de la vue : 200 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 500 \$ combiné 	 Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 80 % 	 20 % Rappel : 12 mois Aucun maximum 	 Majeurs: 70 % (max.: 2500 \$)*** Ortho: 50 % (max.: 3000 \$)** 				

		Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances				
		Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Fournitures et appareils médicaux et Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) de base	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – régime complémentaire – payée par le membre de l'équipe	
Plus de protection	Option 4	Aucune franchise Niveau 1: 100 % Niveau 2: : 90 %	 Soins de la vue : 300 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 000 \$ combiné** 	 Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 90 % 	100 %Rappel :12 moisAucunmaximum						
Moins de protection	Option 5		Soins de la vue : 400 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 500 \$ combiné**		100 %Rappel :6 moisAucunmaximum						

^{*}Vous devrez conserver l'option choisie pendant deux ans avant de pouvoir apporter des changements.

Assurance vie facultative: Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 1 000 000 \$ Enfants: 10 000 \$ ou max. 20 000 \$ Assurance accidents facultative: Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 500 000 \$ Enfants: unités de 10 000 \$, max. 50 000 \$ Assurance maladies graves facultative: Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 200 000 \$ Enfants: unités de 5 000 \$, max. 20 000 \$



^{**}Les enfants à charge (moins et 18 ans) sont admissibles à: Soins de la vue: un examen de la vue et des lunettes de prescription / contact (le cas échéant) chaque année du régime de prestations • Soins dentaires de base: un rappel tous les 6 mois